

Critères de prise en charge 2023

	Cotisant >= 10€ (y compris conjoint-collaborateur)				Cotisant < 10€ (y compris conjoint-collaborateur)				CE nouvellement immatriculé			
Accès	Sous condition de CFP >= 10€				Sous condition de CFP > 0€				Kbis, attestation d'affiliation, justificatif qualité commerçant			
Dispositif général	Formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue, obligatoires (légalement imposées), métiers ou transversales				Formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue, obligatoires (légalement imposées), métiers ou transversales				Formations obligatoires avant installation exhaustivement listées : nouveaux buralistes, permis d'exploitation HCR, diffuseurs de presse, auto-écoles			
Plafond annuel total	3 000 €				500 €				3 000 € pour les seules formations concernées			
Plafonds Horaires	Présentiel face à face 50€/h	Présentiel collectif 35€/h	Distanciel synchrone 35€/h	Distanciel asynchrone 20€/h	Présentiel face à face 50€/h	Présentiel collectif 35€/h	Distanciel synchrone 35€/h	Distanciel asynchrone 20€/h	Présentiel face à face 50€/h	Présentiel collectif 35€/h	Distanciel synchrone 35€/h	Distanciel asynchrone 20€/h
Dispositifs spécifiques AGEFICE	Interlocuteur : Point d'Accueil National Diagnostic et Mallette Mallette du Dirigeant / Diagnostic-action CCI / Diagnostic-action BGE Cap Digital / Cap RSE / Cap Sobriété énergétique Outil e-santé des dirigeants (Observatoire Amarok)											
Report de formation	Dans le cadre d'une demande de report de formation, l'accord de prise en charge pourra être révisé											